

UN MINISTÈRE DE LA MER ?

Souvenez-vous : en juillet 2010 était enfin signée une charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche de loisir éco-responsable en mer. Cinq grandes fédérations, rassemblant navigateurs et potentiels pêcheurs, y apposaient leurs signatures : l'Union nationale des associations de navigateurs (UNAN), la Fédération chasse sous-marine passion (FCSMP), la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) et la Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM). Mais elles semblent aujourd'hui bien amères : « Après plus d'une année de concertation, force est de constater que les pêcheurs de loisir sont bien les seuls à essayer d'avancer objectivement et concrètement sur les problématiques énoncées par la charte », ont-elles souligné à l'occasion du Salon nautique de Paris, durant lequel elles ont tenu conférence commune. Elles font notamment référence au marquage des prises (en

couplant une partie de la caudale), à la déclaration gratuite et obligatoire, aux tailles minimales de capture... Leurs responsables pointent à la fois du doigt les « rivalités interministérielles » (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ministère de l'Environnement) qui « ralentissent l'avancée des travaux », l'attitude de la pêche professionnelle qui ne se préoccupe de la ressource qu'au travers des efforts qu'elle demande aux seuls pêcheurs de loisir », ou encore la DPMA (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture), « organisme ministériel inféodé » aux pêcheurs professionnels !

Soulignant la valeur économique et sociale de la pêche maritime de loisir (3 millions de pratiquants, 2 milliards d'euros par an), ils estiment que l'importance de l'activité maritime de loisir devrait suffire « pour justifier la création d'une structure ministérielle spécialisée capable de gérer les problématiques



Jean Kiffer, président des pêcheurs plaisanciers.

maritimes dans leur globalité : la création d'un ministère de la Mer ou à défaut d'un secrétariat d'État à la Mer devrait permettre de corriger les graves dysfonctionnements constatés », ajoutent-ils. La question a, du reste, été posée aux principaux candidats à l'élection présidentielle de 2012... ■